/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-540 du 29 Décembre 1986

chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales de l'intérim du Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique pour compter du 29 Décembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 29 Décembre 1986 le Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant son congé administratif du Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Décembre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MTAS-MSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORB 1.-